

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de
Conseillers :

En
exercice

67

Présents

61

Votants

64

Dont 3 procurations

OBJET :

TOURISME :

Motion contre le projet
de la centralisation du
recouvrement de la taxe
de séjour par
l'administration fiscale
nationale



Certifié exécutoire

Reçu en préfecture
ou en Sous-Préfecture
le : 18/06/2026

Publié ou notifié
le : 18/06/2026

L'an deux mille vingt six le : Jeudi 4 Juin à 18 H 30
le Conseil Communautaire dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Luzy,
sous la Présidence de Mme Jocelyne GUÉRIN, Présidente de la
CCBLM.

Date de convocation : 28 Mai 2026

Etaient présents :

- Achun : Nicolas DECOURCHELLE
- Alluy : Marie-Bernard BENOIST Supplée Emmanuel PERRIN
- Aunay en Bazois : William BARDOT
- Avrée : Martine DUMONT
- Biches : Annie LECERF
- Brinay : Pierre TISSIER-MARLOT

- Cercy-la-Tour : Michel MULOT
François COMTE, Florence CIBICK,
Jacques DUBRESSON

- Charrin : Hervé GARÇON, Gilles TEULADE

- Châtillon-en-Bazois : Jean-Christophe SAVE,
Christine MASCARELLO,
Denis ARLAUD

- Chiddes : Eric VANNIER
- Chougny : Thierry LAPORTE
- Dun sur Grandry : /
- Fléty : Romain COUGNY
- Fours : David BONGARD
- Isenay : Pascal PETIT
- La Nocle-Maulaix : Pascal PERRIN
- Lanty : Joanna KAMINSKA-GALL
- Larochemillay : Nathalie MICHON
- Limanton : Patrick REVENEAU
- Luzy : Jocelyne GUERIN, Didier GUERIAUX,
Florence CHANDIOUX, Gilles GONIN,
Catherine BRESTEAU, Thierry DESCOURS,
Jean-Claude DESRAYAUD, Gislaine VINCENT

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260604-2026_CC_172-DE

S²LO

.../...

- **Maux** : Alice COURANJOU
- **Millay** : Gilles TALPIN
- **Montambert** : Marie-Christine ROY
- **Montapas** : Jean-Pierre FREQUIN
- **Montaron** : Monique JOUAULT
- **Mont et Marré** : Sylvain BONNODOT
- **Montigny sur Canne** : Daniel MAILLAULT

- **Moulins-Engilbert** : Marie-Claire RANVIER, Manuel HOUSSAIS,
Jean-Paul LAMBOURG, Elisabeth JOSSE

- **Ougny** : Michel DURAND
- **Poil** : Vincent GOUÉFFON
- **Préporché** : Fabrice PAUCHARD Supplée Estelle BLAUDIER
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint Gratien Savigny** : Jean-Paul REVERDIAU
- **Saint Hilaire Fontaine** : Sylvie de QUATREBARBES

- **Saint Honoré les Bains** : Didier BOURLON, Raymond MATHIEU

- **Saint-Seine** : Jean-Marc GALERA
- **Savigny Poil Fol** : Bruno HERVÉ
- **Semelay** : /
- **Sermages** : Alain COLLIN Supplée Dominique STRIESKA
- **Tamnay en Bazois** : Christian SIMONET
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Ternant** : Olivier FOREST
- **Thaix** : Jean-Jacques PLOUVIER Supplée David JOYEUX
- **Tintury** : Pascale CHAMARD
- **Vandenesse** : Yves PERRAUDIN
- **Villapourçon** : Patrick LORGÉ

Procurations de :

- 1- M. Serge DUCREUZOT à M. Pierre TISSIER-MARLOT
- 2- M. Frédéric LEMOINE à M. David BONGARD
- 3- Mme Véronique VALET à M. François COMTE

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260604-2026_CC_172-DE



TOURISME -**Motion contre le projet de centralisation du recouvrement
de la taxe de séjour par l'administration fiscale nationale**

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que les services de Bercy ont annoncé aux associations d'élus leur projet de centraliser la gestion de la collecte de la taxe de séjour par la DGFIP.

Ce projet remet en question le mode de recouvrement décentralisé qui est en cours actuellement dans les territoires. La taxe de séjour est en effet une ressource fiscale essentielle pour les collectivités locales, en particulier pour les offices de tourisme dont le fonctionnement et les actions de développement dépendent directement du produit.

Une centralisation de son recouvrement poserait un double risque : une perte d'autonomie et une déconnexion entre le produit de cette fiscalité affectée et les politiques de développement touristique conduites sur le terrain.

Il est nécessaire que la compétence locale en matière de recouvrement de la taxe de séjour soit maintenue, ainsi que la garantie que son produit demeure exclusivement affecté au développement touristique des territoires concernés.

Ce projet n'est pas nouveau, il est évoqué depuis 2015. A cette époque il existait des obstacles quant à la centralisation, qui depuis ont été levés. Ce transfert est de nouveau envisagé car il permettrait d'utiliser les données de la taxe de séjour dans les outils de détection des fraudes à l'impôt et aux taxes gérés par la DGFIP. Les opérateurs numériques (type Booking, Airbnb) pourraient voir ce transfert d'un bon œil, eux qui ont le souhait de n'avoir qu'un seul interlocuteur mais aussi un seul tarif à appliquer dans toute la France et si possible l'application d'un pourcentage uniforme sans plancher ni plafond.

Le montant total des taxes de séjour au niveau national a dépassé en 2024 pour la première fois le milliard d'euros ; de nombreux élus redoutent la répétition de ce qui s'est produit en matière de taxe d'habitation.

Les collectivités locales doivent rester vigilantes et se mobiliser contre ce projet qui pourrait confisquer une part de recettes importante au budget l'Office de tourisme. Sur la Communauté de communes Bazois Loire Morvan, la taxe de séjour représentait en 2025 près de 30% du budget de fonctionnement de l'Office de tourisme.

Considérant ces éléments,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, se prononce contre le projet de la centralisation du recouvrement de la taxe de séjour par l'administration fiscale nationale.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260604-2026_CC_172-DE

S²LO

**La Secrétaire de Séance,
Annie LECERF.**



**Pour copie certifiée conforme,
Fait à Moulins-Engilbert,
Le 4 juin 2026**

**La Présidente,
Jocelyne GUÉRIN.**

